

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de suivi

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant Garderie des P'tits Mollusques Inc.		Date d'inspection Le 31 août 2026	
Nom de l'établissement Garderie des P'tits Mollusques 4		Numéro de permis 2021051	
Adresse 1546 route 525 St-Marie-de-Kent NB E4S 2H9		Numéro de téléphone (506) 744-0137	
Type de permis Garderie éducative à temps partiel	Nombre maximal d'enfants 45	Âges des enfants ÂGE SCOLAIRE	
Personnel SGE Paula Morin	Titre du poste Mentor en assurance de la qualité		

Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité
24(1) Aux fins d'application du paragraphe 20(1) de la Loi, les dossiers et les documents ci-dessous sont tenus au lieu d'exploitation de l'établissement agréé : b) les dossiers des enfants, lesquels renferment : (ii) les nom, adresse et numéro de téléphone de son médecin.	24(1)(b)(ii)	31 août 2026	31 août 2026
Commentaires: Des preuves ont été envoyées par courriel. La lacune est maintenant conforme.			

Commentaires généraux Le ratio n'a pas été effectué sur les lieux. Des preuves pour corriger la lacune a été envoyée par courriel. Conformément à l'article 6(2)a), aux fins de l'application du paragraphe 11(2) de la Loi, une demande de renouvellement de permis doit être accompagnée de la copie du certificat d'assurance prévu à l'article 15. L'article 15b) exige notamment une assurance automobile lorsque des enfants bénéficiaires de services sont transportés à bord d'un véhicule à moteur par l'exploitant ou pour son compte. Or, dans la demande de renouvellement, il est indiqué que le service offre le transport des enfants à l'occasion. Selon la plus récente documentation au dossier, la preuve d'assurance automobile pour le transport est expirée. Il est donc demandé à l'exploitant de fournir une copie à jour de cette assurance afin de démontrer sa conformité aux exigences réglementaires.

original signé par
Paula Morin

Signature Personnel, Service de garderie éducative

Le 02 septembre 2026

Date

original signé par
Denise Cormier

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 02 septembre 2026

Date

"Par la présente, j'accuse réception d'un exemplaire de ce rapport"